



Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du SCL 4 décembre 2019

Le CHSCT était présidé par **Monsieur Thierry PICART**, Chef du Service Commun des Laboratoires. La CFDT était représentée par **Ingrid FACO** du Laboratoire de Rennes et **Jean-Michel COMBES** du Laboratoire de Montpellier.

1. Examen du tableau des suites données au CHSCT des 16 et 17 octobre 2019

Le tableau est approuvé par les membres.

2. Examen du registre SST :

- Examen des fiches non clôturées lors du CHSCT des 16 et 17 octobre 2019

Une fiche sera revue au prochain CHSCT.

- Examen des nouvelles fiches

Sept fiches sont clôturées et une sera revue lors du prochain CHSCT.

3. Point sur la situation du laboratoire des Antilles

Un relevé des jauges est prévu dans quelques jours et le contrat sera reconduit pour une deuxième période d'un an avec des relevés semestriels.

Concernant le déménagement, le SCL disposant de crédits pour 2020 est en recherche active d'un site.

4. Information sur la fusion des instances (CT, CHSCT)

La fusion CT-CHSCT, ne sera effective que lors des prochaines élections prévues en 2023, et donnera :

- CSA : Comité Social de l'Administration.
- Une « commission spécialisée » Santé Sécurité au Travail.

Néanmoins, dès 2020, il y aura un changement de périmètre des missions du CHSCT qui ne sera plus consulté pour les points relatifs au changement organisationnel qui relèveront uniquement des Comités Techniques.

Le texte officiel paraîtra fin décembre. A sa sortie, il faudra veiller à la retranscription dans les prescriptions SCL.

5. Situation des laboratoires en termes de présence d'amiante : Gestion retenue suite à la formation amiante du 18 octobre 2019

Le tableau présenté montre que pour tous les laboratoires du SCL les DTA (Document Technique Amiante) sont à jour.

Les laboratoires SCL 35 et 67 doivent revoir leur évaluation périodique qui date de plus de 3 ans.

Il a été également demandé à ce que chaque laboratoire vérifie à nouveau les informations transmises.

L'ISST indique l'existence d'une note INRS 6262 relative aux interventions d'entretien en maintenance susceptibles d'émettre des fibres d'amiante.

6. Gestion des déchets :

Les membres du CHSCT approuvent les documents en prenant en compte les modifications apportées à la prescription organisationnelle sur la gestion des déchets (PRE.PRO.27) :

Chapitre 1 : ajout du Bordereau de Suivi des Déchets (BSD).

Chapitre 3 : ajout du poids maximal autorisé pour les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, issus de l'activité microbiologie).

Ajout d'un chapitre concernant les gaz de type R22 contenus dans les climatiseurs, moteur de chambre froide, etc...Les sociétés procédant à l'élimination de ceux-ci fournissent des BSD.

Pour Rappel :

Les BSDA (Bordereau de suivi des Déchets d'Amiante) doivent être mis :

- Dans le DTA ;
- Dans le formulaire PRE.FOR.21 : Registre des déchets.

7. Études techniques du processus Préserver

• Manipulation des lasers

L'achat de lunettes de protection est en cours pour l'utilisation du spectromètre Raman.

Sachant que la distance de danger (distance entre le visage et la sonde de mesure) a significativement changé, il serait important de prévenir nos collègues douaniers utilisateurs de ce type d'appareil.

Le chef du SCL préconise :

- Un rapprochement avec la douane ;
- Qu'il faut s'équiper d'au moins une paire de lunettes par appareil ;
- Avoir un environnement sécurisé :

Absence de personnel à proximité de l'appareil excepté l'utilisateur équipé de lunettes.

Avoir un mur face au faisceau pour éviter que celui-ci ne réfléchisse sur une vitre par exemple.

• Radon

Le diagnostic sur le radon n'est pas obligatoire pour le SCL, sauf que le SCL 35 se trouve dans une ville classée en catégorie 3 (risque significatif).

Pour évaluer le risque il faut tenir compte de la disposition du bâtiment : étanchéité, ventilation, sous-sol ou vide sanitaire.

L'ISST précise qu'il n'y a pas de dépassement des seuils réglementaires et dans les autres bâtiments publics du Ministère de Rennes (contacts pris avec l'ISST de Rennes).

• Consignes de sécurité en cas d'incendie

Point non évoqué.

8. Présentation du rapport de visite de la médecine de prévention au laboratoire du Havre

Suite à la visite au SCL 76 du médecin de prévention et à la présentation du rapport de visite, des réponses ont été apportées par la direction.

Un point sera fait lors du prochain CHSCT sur ce qu'il reste à faire.

9. Lettre de mission concernant la nomination du nouvel assistant de prévention au laboratoire de la Réunion (Mr Mazaud)

A compter du 01 janvier 2020, Mr Mazaud occupera la fonction de RSSE à 10% au SCL-L974.

10. Questions et informations diverses

- Visite de l'ISST, Mr Cronopol au SCL 69

Une synthèse des observations faites à la suite de la visite du laboratoire de Lyon nous a été transmise en début de séance.

Il est demandé par la direction :

- De prévoir une main courante plus adaptée.
- De faire un point en fonction du besoin sur le nombre de vestiaire
- De revoir le nombre d'extincteurs et d'optimiser leur emplacement
- D'améliorer le stockage des bouteilles sous pression (non vérifiées depuis 2002)

- Une Actu sur la violence faite aux femmes paraîtra prochainement

Y figurera un lien vers les procédures et les formulaires adéquats.

- Retour du rapport Mission Inter-Inspection

La mission est terminée.

Une présentation orale a été faite à la DGCCRF avec différentes options possibles qui peuvent être, pour le SCL, favorables ou non.

Concernant la microbiologie, la situation reste inconfortable car la menace n'est pas écartée mais rien n'est encore décidé.

- Divers :

- Le questionnaire sur la polyvalence sera envoyé prochainement.
- Le questionnaire informatique sera envoyé en 2020.
- Visite du CHSCT aux SCL 59 et 34 : prévu en 2020.

Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information complémentaire

Ingrid Taco (Laboratoire de Rennes) : 02.99.14.37.18

Jean-Michel Combes (Laboratoire de Montpellier) : 04.67.04.62.68